

# Commune de St-Léonard



## Écopoint communal

Cette zone d'apports mise à disposition des habitants de St-Léonard vous permet de trier et de valoriser vos déchets.

Selon équipements et configuration, les écopoints communaux peuvent recevoir les papiers, les cartons, les verres, les textiles, les huiles minérales et végétales, l'aluminium, le fer blanc, les pets ainsi que les ordures ménagères.

Tous les autres déchets (appareils électriques, piles, objets encombrants,..) sont récupéré à la **déchetterie intercommunale de l'UTO**.

### La commune rappelle les règles d'usage de l'écopoint, à savoir :

- L'utilisation de containers de récupération du verre est autorisée uniquement **les jours ouvrables de 08h00 à 20h00**
- A la disposition **exclusive des ménages de St-Léonard**
- **Le dépôt de déchets en dehors des bennes / conteneurs / moloks / puits à ordures prévus à cet effet est interdit** et est passible de sanctions
- **Un tri sélectif de qualité** doit être respecté
- **L'usage des sacs taxés** pour les ordures ménagères est obligatoire
- La récolte mensuelle des papiers se fait uniquement **le premier mercredi de chaque mois**. Les papiers sont pliés, attachés ensemble et déposés uniquement le jour même avant 13h00 devant les bennes à verre.
- Pour plus d'informations, consulter **notre site internet** communal ([www.st-leonard.ch](http://www.st-leonard.ch))
- Tout contrevenant est passible d'une amende de **maximum 10'000.- [chf]** (art.38 règlement des déchets commune de St-Léonard)



### **Comment éviter que le conteneur ne déborde ?**

Pour gagner de la place, pensez à aplatir vos cartons et vos emballages en pet, en aluminium ou en fer blanc.

### **Doit-on séparer les papiers du carton ?**

Non, il n'est pas nécessaire de les séparer. Veillez cependant bien débarrasser les papiers de leurs emballages en plastiques ou en cellophane, ainsi que des corps étrangers tels que les agrafes ou le polystyrène expansé (sagex).

De plus les papiers/cartons souillés (carton de pizza, mouchoirs, papiers ménages,...) ne sont pas collectés dans les conteneurs papier/carton, ils sont à déposer dans les sacs taxés.

### **Doit-on séparer l'aluminium des métaux ferreux?**

Non, un simple électro-aimant permet d'effectuer cette opération à votre place

### **Faut-il laver les emballages en verre, en aluminium ou en métal?**

Les emballages doivent simplement et bien vidée de leur contenu. Les dépôts alimentaires peuvent en effet gêner le processus de recyclage et dégager de mauvaises odeurs.

### **Quels sont les types de PET qui sont recyclables ?**

Uniquement les bouteilles de boissons en PET vide peuvent être éliminées dans les conteneurs PET.

Les briques de boissons en carton (type Tetra Pak) les bouteilles en plastique de lait, d'huile, de vinaigre, de sauces, de crèmes, de savons, de produit de douche, de Shampoing, de lessive, de nettoyage et d'engrais, ainsi que les barquettes, les tablettes de médicament, les gobelets, les tubes, les feuilles, les sachets de recharge, les couverts en plastiques sont exclus de la collecte du PET. Ils sont soit à rapporter au magasin soit déposer à l'intérieur de sacs taxés.

« L'air dehors, la capsule dessus » : en prenant moins de place, vous évitez les transports inutiles et prévenez les odeurs désagréables.

### **Quelle est la différence entre huile végétale et minérale?**

L'huile végétale est issue d'une plante (palme, soja, colza, tournesol, olive, etc), il s'agit donc d'une huile alimentaire.

L'huile minérale est produite à base de pétrole et est utilisée essentiellement en mécanique. Il s'agit par exemple des huiles de vidanges de voiture, d'huile hydraulique ou d'huile pour les outils à moteurs (tronçonneuse, tondeuses, etc)

### **Que peut-on mettre dans les conteneurs textiles ?**

La collecte de textiles sert à un usage de seconde main ou comme matière première à la fabrication de nouveaux produits.

Vêtements propres, vêtements en cuir et fourrure, chaussures propres pouvant encore être portées (nouées par paires), textiles de table ou de literie et domestiques propres, sous-vêtements et chaussettes propres, ceintures, sacs, couettes et coussins.

Les éléments suivants ne sont pas collectés : vêtements ou textiles domestiques fortement souillés, déchets textiles, matelas, tapis, matériaux d'isolation, chaussures de ski, patins, inline skates.

### **Quel type de verre est récolté?**

Les verres suivants sont récoltés : bouteilles de vin, de boissons, d'huile, de vinaigre, les bocaux de confiture, de cornichons, de yogourt, etc.

Avant de les déposer dans le conteneur, retirer les couvercles et les fermetures. Les étiquettes en papier peuvent-être laissées sur les verres. Pour des raisons d'hygiène, veillez à bien rincer les verres.

Les verres suivants ne sont pas récoltés : les vitrages de fenêtre, les miroirs, les verres à boire, les assiettes en verre, les vases, les objets en céramiques en grès ou porcelaine (tasses, assiettes, pots).

Ces derniers sont à évacuer à la déchetterie de l'UTO dans les encombrants ou au moyen des sacs taxés.

### **Que doit-on faire des médicaments usagés ?**

Tous les médicaments périmés sont à retourner en pharmacie.